

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2769

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Rillieux la Pape**

objet : **Restructuration de l'aire d'accueil des gens du voyage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bollet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mme Paljeja, MM. Pili, Pilon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Fih (pouvoir à M. Braillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2769**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Restructuration de l'aire d'accueil des gens du voyage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par délibération n° 2011-1993 du 10 janvier 2011, a autorisé l'individualisation de l'autorisation de programme concernant un projet de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage situé sur la Commune de Rillieux la Pape, pour un montant de 560 000 € TTC sur la base de la suppression du bloc sanitaire collectif par des blocs sanitaires individualisés à l'image des aires d'accueil récentes.

Cette réhabilitation gardait le plan de masse actuel et l'ensemble des infrastructures était conservé :

- création de 5 blocs sanitaires dont un pour personnes à mobilité réduite (PMR) offrant à un emplacement (2 places) une douche, un WC et une cuisine ouverte équipée d'un évier, d'une prise de machine à laver et d'une prise d'eau,
- construction d'un local d'accueil avec une visibilité sur l'ensemble de l'aire et d'un local technique avec un espace pour le matériel du gestionnaire,
- installation de la télégestion.

Or, lors des derniers comités de suivi de gestion dans lesquels sont représentés : la Commune, l'Association rhodanienne des tsiganes et de leurs amis gadgé (ARTAG) et l'Etat, il a été observé que :

- le collecteur de bacs des ordures ménagères était trop petit et que, par sa position, son ouverture générerait des déchets de plus en plus nombreux et non maîtrisables sur le chemin de Neyron,
- une reprise des réseaux d'assainissement devait être envisagée car posant de plus en plus de problèmes en termes d'odeurs et de curages récurrents,
- la création d'un espace de travail était souhaitable.

De ce fait, la direction de l'habitat et du développement social urbain qui pilote la gestion des aires d'accueil a demandé à la direction de la logistique et des bâtiments (DLB) de revoir le projet. L'étude de faisabilité conduite par le bureau d'étude de la DLB a pris en compte ces nouvelles demandes.

Descriptions des travaux et montants estimés (TTC) :

- télégestion :	30 000 €
- espaces verts :	40 000 €
- voiries et réseaux divers :	275 000 €
- démolition :	50 000 €

- construction des blocs sanitaires :	390 000 €
- divers dont révision de prix :	25 000 €
Total :	810 000 €

La réalisation du programme de travaux entraînera la fermeture de l'aire d'accueil pour environ 6 mois.

Il est proposé au Conseil d'approuver l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale pour un montant de 250 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux pour la réhabilitation de l'aire d'accueil de Rillieux la Pape.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P16 - Accompagnement des gens du voyage, sur l'opération n° 0P16O2334 individualisée le 10 janvier 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme est complété pour un montant de 250 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 200 000 € en 2012,
- 50 000 € en 2013.

Le montant total de l'autorisation programme individualisée est donc porté à 810 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.